

FAITS DIVERS

Vol avec violences rue Jean-Jaurès : un trio interpellé

Il était environ 5 h 20, dans la nuit de vendredi à samedi, lorsque des échauffourées ont éclaté dans le haut de la rue Jean-Jaurès. À l'origine, un groupe de trois personnes qui aurait volé, en employant la manière forte, le téléphone portable d'un homme, à la sortie d'une boîte de nuit. La victime a fait l'objet de coups, comme l'un de ses amis, qui s'en sort avec

deux jours d'interruption temporaire de travail. Ses voleurs ont finalement accepté de lui rendre un téléphone... qui s'avérera ne pas être le sien.

Le trio a été rapidement interpellé par la police. Placés en garde-à-vue, les trois hommes, de passage à Brest, nient les faits. Ils seront convoqués ultérieurement devant le tribunal pour s'expliquer.

Interpellé alors qu'il allait sniffer... de la fécula de pomme de terre

Dans la nuit de samedi, une patrouille de police aperçoit, au port de commerce, deux hommes affairés autour d'un téléphone portable tenu à l'horizontale et sur lequel se distingue une ligne blanche. Aussitôt, les deux hommes, âgés de 21 et 26 ans, sont contrôlés. Fortement alcoolisés, ils avouent tout : l'un d'eux vient d'acheter trois buvards de LSD à un homme, qui leur a offert,

en bonus, une ligne de cocaïne pour initier le plus jeune des deux, qui s'appropriait donc à y mettre le nez. Sauf qu'après examen, la poudre se révèle être... de la fécula de pomme de terre. Le jeune homme en est donc quitte pour cette fois. Quant à l'acheteur qui croyait avoir fait une bonne affaire, il sera convoqué devant le délégué du procureur dans les prochaines semaines.

Ivre, il tente de voler un scooter devant le commissariat

Il était 6 h 30, hier matin, quand un livreur de journaux pose son scooter, rue Colbert, pour faire quelques pas entre deux boîtes aux lettres. L'affaire de quelques mètres et secondes, suffisants pour que celui qui passait par là saute sur le deux-roues posé sur sa béquille. Mais pas assez pour qu'il ait le temps de mettre les gaz : le livreur, mieux réveillé que son voleur, parvient à faire

tomber la machine et son pilote, à l'haleine chargée d'alcool. Il suffira de quelques mètres et secondes encore pour que l'histoire s'arrête : le temps de traverser la rue et de se rendre au commissariat. Le voleur, après avoir tenté de nier les faits, finira par avouer. Il s'en expliquera devant la justice, quelques mètres plus bas, le 11 février prochain.

Le couple se dispute, elle frappe une femme policier

Vendredi soir, vers 22 h 40 : un couple se déchire bruyamment au pied de l'habitation de madame, dans le quartier du Dourjacq. Une patrouille de police s'arrête pour essayer de calmer les amoureux. Elle porte une légère blessure à un bras, qui n'aurait rien à voir avec l'embrouille. Les policiers s'apprêtent donc à appeler les pompiers mais la femme, fortement alcoolisée, refuse et perd ses nerfs. Elle insulte les agents,

assène un coup-de-poing à une femme policier, lui occasionnant deux jours d'ITT, et donne des coups de pied à l'un de ses collègues. Les policiers finissent par la maîtriser : elle finira sa nuit à l'hôpital où, sa plaie soignée, elle sera maintenue en observation le temps de retrouver ses esprits. Elle en aura besoin pour s'expliquer, dans les prochaines semaines, devant le délégué du procureur.

Irradiés nucléaires. Une étude de santé exigée



La sociologue Annie Thébaud-Mony (à droite sur notre photo) et l'avocate Cécile Labrunie ont mis leur expérience au service des associations Henri-Pézerat et des irradiés du plateau d'Albion.

Alain Coquil.

Ile-Longue, plateau d'Albion, même combat ! Réunis jeudi au Relecq-Kerhuon, les irradiés des armes nucléaires réclament, une nouvelle fois, une étude de santé recensant l'ensemble des civils et militaires soumis aux rayonnements.

« Moi, j'aimerais avoir en face de moi ceux qui ont créé ces bombes nucléaires, les emmener au pénal pour les empêcher de dormir tranquillement ». Comme chez plusieurs autres irradiés brestois, c'est un sentiment de colère qui habite ce quinquagénaire, aujourd'hui touché par la maladie. « Au quotidien, on voyait des symboles de rayons mais nos chefs nous disaient de ne pas nous inquiéter », dénonce un autre, employé au service entretien de l'Ile Longue. Deux témoignages parmi d'autres, entendus jeudi à l'Astrolabe, lieu de réunion d'une quarantaine de

membres de l'association Henri-Pézerat.

Constat identique

Depuis le mois de mai dernier, ils ne sont plus seuls à se battre pour faire reconnaître le lien entre les pathologies graves qui les touchent et leur exposition aux rayonnements gamma et neutrologiques des chaufferies et des armes nucléaires.

« Nous avons fait le constat que les activités de préparation, d'entretien et de maintenance des têtes nucléaires du plateau d'Albion étaient identiques à celles de la Pyrotechnie - Île Longue, résume Francis Talec, président de l'antenne brestoise. Des anciens militaires sont également touchés par des maladies radio-induites et des cancers, après avoir longtemps travaillé sans protection et dans l'ignorance des risques ». Pourtant, à entendre plusieurs spécialistes de la question, « les responsables de la Défense connaissent les dangers, tout comme les autorités d'État ». Comme pourrait-il en être autrement alors que, « dès les années 30, John Gofman, le propre créateur du plutonium, mettait en garde contre les dangers des particules alpha ? », s'offusque la sociologue Annie Thébaud-Mony, directrice de recherches honoraire à l'Inserm.

Le combat des irradiés s'annonce long et tortueux.

« Discrimination scandaleuse »

« Les autorités se cachent derrière le secret défense pour ne pas dévoiler leurs données, alors qu'une étude nationale est en cours au ministère de la Défense, avec un suivi d'une durée de dix ans en rapport avec l'exposition à l'amiante. Pourquoi cette discrimination scandaleuse ? », peste Francis Talec. Avec ses amis de l'association, il exige une nouvelle fois « une étude de santé prenant en compte l'ensemble des travailleurs, civils et militaires, exposés entre 1972 et 1996 », requête restée vaine pour l'instant malgré des démarches auprès de plusieurs députés. « Nous avons pourtant déjà déploré cinq leucémies, dont quatre décès », note-t-il.

Autre réclamation, « l'élargissement du tableau 6 de la Sécurité sociale » recensant les maladies radio-induites ». Francis Talec et ses amis auront les regards tournés vers le tribunal administratif de Rennes, le 26 novembre prochain. C'est là que l'avocate Cécile Labrunie défendra le recours de plusieurs irradiés contestant le refus, par la Sécu, de reconnaissance de la causalité directe existant entre leur maladie et leur exposition au nucléaire.

8 JOURS 06 > 23 NOVEMBRE

EXCEPTIONNELS

Une seule fois par an, des PRIX EXCEPTIONNELS dans toutes nos collections

Canapé Mah Jong, design Hans Hopfer.

rochebobois

174, rue Jean-Jaurès - BREST (parking clients) - 02.98.46.09.24

PORTES OUVERTES* du 6 au 14 novembre

* FERMÉ LE 11 NOVEMBRE

Vos stores intérieurs OFFERTS pour 1 € de plus ! (Voir conditions en magasin)

Véranda LAMOUR

Un amour de véranda !

qualité savoir-faire proximité

Devis gratuit sur simple demande

- Conception
- Fabricant
- Installateur

Pour tous les goûts... et tous les budgets !

- Aluminium garanti 15 ans
- 35 ans d'expérience
- 2 centres de fabrication en Bretagne

GOUESNOU - 02 98 47 57 57 - ZAC de Kergaradec (près de Quéguiner) 62, avenue du Baron-Lacrosse www.veranda-lamour.fr